

A

COMME :



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 10 Euros / Compte Fortis :BE17 2710 1307 4521
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : info@arbaletrier.be

N° 109 OCTOBRE 2015

Editorial

Mot du président :

Notre souper annuel a réuni 33 convives autour d'un double buffet italien et asiatique. La petite frayeur que nous a créé notre ami Jean-Claude mise à part, ce fut, à nouveau, une belle réussite qui nous a permis de remettre les premiers insignes d'honneur à nos deux membres les plus récents Pierre Dercy et Philippe Godin.

Avec la messe et l'assemblée générale, le banquet annuel doit rester un moment important de la vie de notre gilde. Je rappelle que son but est d'honorer les Roys et princes de l'année dans une ambiance conviviale et festive. Je ne peux qu'encourager tous les membres à donner, dans leur emploi du temps, la priorité que mérite cet événement. Nous faisons chaque année de gros efforts afin de garantir son accessibilité au plus grand nombre mais il appartient à chacun de montrer, par sa présence, qu'il souhaite perpétuer cette tradition.

J'espère que l'année prochaine nous pourrons nous féliciter de l'augmentation du nombre de convives. Je vous donne également rendez-vous pour les nombreuses activités qui vont jaloner la fin de cette année. Bonne lecture

Bernard.

La fondation de l'église

En 1304, les frères et les sœurs de l'hôpital Saint-Jean cèdent à titre purement gratuit aux arbalétriers du Grand Serment de l'arbalète, une parcelle du cimetière que l'hôpital possédait dès 1299.

Une chapelle (un oratoire) est édiflée par les arbalétriers en l'honneur de la Sainte Vierge.

La construction de ce premier oratoire par les arbalétriers ouvre la voie aux premières habitations et plus tard à l'implantation de la noblesse bruxelloise. Le Sablon prend alors l'allure d'un quartier aristocratique au XVII^e et XVIII^e siècle. Les noms des notables se retrouvent sur les tombes, vitraux et armoiries à l'intérieur de l'église Notre-Dame au Sablon. On a enterré des corps dans l'église jusqu'en 1784. Les familles comme Garnier, Bouton, ... achetaient une chapelle entière. Désaffecté, le cimetière subsiste jusqu'au XVI^e-XVII^e siècle. Il est transféré rue de la Prévoyance.

La grande plaine du Sablon était au XVI^e siècle un lieu d'exécution et plus tard la plaine où la garnison se réunissait pour la parade avant la création de la place Royale. L'église Notre-Dame au Sablon sépare ce que l'on nomme aujourd'hui le Grand et le Petit Sablon.

Le 15 mars 1299, Almeric de Quereu, prêtre et chapelain de l'église Saint-Jean (au Marais) cède au supérieur de l'hôpital du même nom, une pièce de terre située au Sablon. Par ce don, Almeric de Quereu permet à l'hôpital Saint-Jean d'aménager un nouveau cimetière ; l'ancien situé dans l'enclos de l'établissement étant saturé.

Le 25 mars de l'année 1300, les préposés de l'hôpital obtinrent de l'évêque de Cambrai, l'autorisation de convertir le nouvel emplacement en cimetière et de le faire consacrer à cette fin.

D'autre part le double caractère, étroitement liés au Moyen-âge, de corporation civile et religieuse, se rassemble dans le chef du Grand Serment de l'Arbalète, obligeait celui-ci à disposer d'un lieu de culte et qui se devait d'être à la hauteur de son renom et de son importance dans la Cité: c'est là l'origine de notre église. Par Acte daté du mois d'avril 1304, et du consentement du Proviseur Gérard, 18^{ème} abbé de Dieleghem (Jette), et des Mambours préposés à l'administration de l'hôpital de Saint Jean au Marais, la supérieure, les sœurs et les frères de cet hôpital cèdent à la Grande Gilde des arbalétriers une partie du terrain qui leur servait de cimetière acquis par échange le 15 mars 1299. Pour corroborer les dispositions qui précèdent, les préposés à l'administration de l'hôpital et les membres du Grand Serment de l'Arbalète prièrent Jean II, de revêtir cet acte de son sceau. Le prince accéda à cette demande. L'abbé de Dieleghem, les sœurs et les frères de l'hôpital ainsi que les mambours, y attachèrent également leurs sceaux respectifs: le premier en signe de l'assentiment, les autres en témoignage de l'irrévocabilité de leurs décisions.

La cession est faite en vue de la construction d'une chapelle qui sera expressément consacrée « en l'honneur de la sainte et glorieuse Vierge Marie » sans autre adjonction du vocable « des Victoires » vocable qui se réfère à la victoire du Duc Jean 1er à Woeringen, est parfaitement erroné. Il n'apparaît qu'à l'occasion de l'Ommegang de 1688 qui est consacré en grande pompe au 400^{ème} anniversaire de Woeringen et trouvera sa première « confirmation » dans les indulgences du 8 mai 1716 du Pape Clément IX.

Bien au contraire, jusqu'à ce XVIII^e siècle, toutes les appellations se rattachent au Sablon : « opten Savel », « supra Zabulum », par opposition à l'autre église du voisinage immédiat consacrée à la Vierge, celle de Notre-Dame de la Chapelle.

Le terrain consacré par autorisation de l'évêque de Cambrai se situait en dehors de la première enceinte, à l'endroit appelé « de Saedelweck », ou chemin de sable (tracé par les pas des habitants), et faisait partie du territoire de la paroisse de Sainte Gudule.

La cession par l'hôpital Saint-Jean fut faite à titre formellement et purement gratuite: le duc Jean II de Brabant qui revêtit l'acte de cession de son sceau, faisait ainsi payer par d'autres la dette de reconnaissance qu'il avait contractée vis-à-vis des arbalétriers qui lui apportèrent de plein gré et non par devoir de vassalité, grand concours pour l'aider à ramener à la raison la ville de Malines révoltée en l'an 1301. Cette gratuité comportait cependant deux réserves: si les cédants s'obligeaient à ne jamais élever aucune prétention sur les biens que la chapelle pourrait acquérir par testament, procédure, aumônes, offrandes ou toute autre manière, ils réservaient toutefois le droit d'inhumation dans le cimetière qui entourera cette chapelle toute personne qui décéderait à l'hôpital Saint-Jean et enfin, l'église étant achevée et tous les engagements contractés pour cela ayant été satisfaits, le reliquat éventuel des fonds serait remis aux pauvres de l'hôpital.

L'église n'ayant jamais été achevée, cette dernière condition restera lettre morte ! Une tour quadrangulaire devait terminer l'édifice. Afin de mieux contrôler ces conditions, il fut stipulé que toutes les offrandes versées en vue de la construction, le seraient entre les mains de deux Proviseurs, l'un nommé par les Echevins de la Ville, l'autre par le Grand Serment.

Le caractère religieux résultant de l'appartenance des Compagnons à la Gilde, se retrouvait en grand nombre d'obligations codifiées dans le règlement qui en 1412, rassemble les dispositions en vigueur depuis un temps immémorial: participation financière à l'érection de la chapelle; assister au « guichet » du Ruysbroeck, au passage de la Procession qui, le jour de Pâques fleuries, conduisait au Sablon, Notre Dame de Wavre; participer le dimanche de la Trinité à l'Ommegang; accompagner, en juin, la Procession du Saint Sacrement; assister à celle de Saint Laurent; se rendre chaque année à la Procession de Saint Jean à Tervuren; se rendre tous les premiers dimanches de septembre à Hal, où un manteau sera offert à la Vierge; désigner les Maîtres d'Eglise ou de Fabrique pour le Sablon; de même pour la chapelle de Saint Laurent; obligation de legs mortuaires pour la chapelle; utilisation intensive de l'effigie de la Patronne sur les documents, sceaux, médailles, insignes et drapeaux.

Tous les manquements étaient bien sûr sanctionnés (parfois par des pèlerinages) et, en ce qui concerne la chapelle, les Compagnons s'engageaient dans le texte du serment qu'ils prononçaient « d'avancer et d'accroître par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, la construction de l'église de Notre-Dame au Sablon ».

D'autre-part, en vue de financer les travaux, les arbalétriers s'engagent à léguer à leur mort, à la chapelle, leur meilleur chaperon et la meilleure arbalète avec ses accessoires. Ce leg pouvait être racheté par une somme de dix esterlins (2/3 de gros Brabant).

Si le Compagnon décédait au cours de l'année où il était Roy du Serment, il devait de plus léguer le joyau qu'il avait reçu comme prix de son adresse au tir et, cette fois-ci, son uniforme en entier. Le premier chapelain connu fut Godefroid de Bardemaeker (1318), suivi de Gilles Scotte (1341) et Gilles de Becker (1361).

Extrait de « *1965-1990 ESCALE AU SABLON de L'ancien Grand Serment Des Arbalétriers* »

Suite au prochain numéro : « *De la barque de la légende à Notre-Dame à la Branche* »

José.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



CHAMPIONNAT 2015 DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 7 concours, les 5
meilleurs comptent

6 M

HONNEUR

1. J. DEVROYE 497
(99-100- 97-100-100- 98- 98)
4. A. DEBRUYNE 482
(97- 96- 96- 96- 94- 96- 97)
5. Ph. LANDRIEU 478
(96- 92- 94- 96- 93- 97- 95)
8. M. LANDRIEU 95
(95- - - - -)

CAT.A

1. Ph. KAISE 480
(93- 95- 98- 93- 96- 98- 93)
8. C. DEVROYE 450
(88- 80- 87- 91- 93- 90- 88)
12. P. DESSART 191
(- - - -96- 95-)

CAT.B

1. Ph. GODIN 475
(90- 95- 93- 92- 99- 95- 93)
7. P. DERCY 457
(92- 91- 84- 89- 94- 91-)
14. B. NOE 375
(93- - - -93- 93- 96)
16. G. WILLEKENS 286
(97- -93- -96- -)
21. J. NOE 276
(- - - -90- 96- 90)

EQUIPES

I

1. GREZ I 8 pts
[1(484) 1(478) 1(478) 2(477)
1(487) 1(485) 1(479)]

2. SABLON I 12 pts
[2(480) 1(478) 2(474) 1(482)
2(478) 2(482) 2(471)]

3. VROLIJKE I 21 pts
[3(459) 2 (450) 3(458) 3(457)
3(452) 4(186) 3(272)]

4. St. GEORGES I 26 pts
[4(0) 3(285) 4(190) 4(473)
4(282) 3(189) 4(187)]

II

1. SABLON II 10pts
[2(367) 1(370) 1(364) 1(368)
2(366) 2(371) 1(346)]

2. GREZ II 12 pts
[1(368) 3(171) 2(264) 2(180)
1(374) 1(374) 2(271)]

3. VROLIJKE II 20 pts
[3(249) 2(220) 3(175) 3(82)
3(86) 3(0) 3(0)]

4. St. GEORGES II 26 pts
[4(96) 4(0) 4(0) 4(0) 4(0) 3(0)
3(0)]

10 M

HONNEUR

2. J. DEVROYE 487
(98- 95- 97- 98- 96- 97- 97)

4. Ph. LANDRIEU 478
(97- 88- 99- 93- 92- 97- 88)

5. A. DEBRUYNE 476
(93- 92- 99- 96- 90- 94- 94)

8. P. DESSART 187
(- - - -94- 93-)

9. M. LANDRIEU 87
(87- - - - -)

CAT.A

3. Ph. KAISE 456
(84- 95- 89- 90- 86- 92- 90)

7. C. DEVROYE 440
(83-74- 90- 83- 87- 91- 89)

10. B. NOE 349
(91- - - -87- 80- 91)

12. G. WILLEKENS 242
(74- -85- -83- -)

CAT.B

3. Ph. GODIN 457
(88- 90- 89- 94- 90- 94- 87)

4. P. DERCY 454
(87- 82- 93- 86- 92- 96-)

14. J. NOE 265
(- - - -86- 93- 86)

EQUIPES

I

1. GREZ I 10 pts
[2(467) 2(460) 1(478) 1(471)
2(464) 1(478) 1(461)]

2. SABLON I 10pts
[1(473) 1(465) 2(450) 2(470)
1(465) 2(469) 1(461)]

3. VROLIJKE I 22 pts
[3(422) 3(409) 3(449) 3(437)
3(433) 4(188) 3(261)]

4. St.-GEORGES I 27 pts
[4(0) 4(285) 4(187) 4(362)
4(271) 3(189) 4(191)]

II

1. SABLON II 10 pts
[1(359) 1(352) 1(331) 1(354)
2(347) 2(333) 2(237)]

2. GREZ II 12 pts
[2(341) 2(156) 3(263) 2(169)
1(350) 1(369) 1(261)]

3. VROLIJKE II 21pts
[4(0) 3(150) 2(305) 3(0) 3(0)
3(0) 3(0)]

4. St GEORGES II 23pts
[3(96) 4(0) 4(0) 3(0) 3(0) 3(0)
3(0)]

10 M D

2. Ph. LANDRIEU 483
(93- 97- 97- 95- 92- 97- 97)

7. J. DEVROYE 92
(92- - - - -)

**CHAMPIONNAT 2015
DE
BELGIQUE**

Classement après 7 concours, les 5 meilleurs comptent.

6 M

HONNEUR

1. J. DEVROYE 494
(98- 99- 99- 98- 99- 99- 96)

CAT.HOMMES

4 M. LANDRIEU 482
(93- - 91- 98- 97- 98- 96)
6. Ph. LANDRIEU 479
(92- 94- 97- 92- 97- 95- 96)
14 Ph. KAISE 465
(89- - 96- 97- 90- 91- 91)
26.B. NOE 176
(81- - - - - 95)
27.P. DESSART 94
(- - - - - 94)

CAT.DAMES

5. C. DEVROYE 453
(81- 82- 91- 92- 91- 89- 90)

CAT.SENIORS

10. J. NOE 459
(- 88- 91- 97- 92- 90- 89)
19. G. WILLEKENS 362
(89- 89- 91- - - 93-)
23.A. DEBRUYNE 96
(- - - - - 96)
24. P.DERCY 92
(- - - - - 92)

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven
pts. 1955 bar. 198
2. St. Georges Grez-Doiceau
Pts. 1927 bar. 195
3. Willem Tell Eksel
pts. 1926 bar. 195
4. AGS Notre-Dame au Sablon
pts. 1909 bar 198
5. St. Sébastien Ciney
Pts 1906 bar. 187

6. Cie. Notre Dame Dinant
pts. 1890 bar. 191
7. C.R.A.A. Visé
pts. 1861 bar. 189
8. Champ de Mars Dampremy
pts. 738 bar. 73
9. GRS St-Georges Bruxelles
Pts. 729 bar 75

10M

HONNEUR

2. J. DEVROYE 487
(96- 97- 97- 97- 95- 95-100)

CAT.HOMMES

3. M.LANDRIEU 477
(95- - 96- 93- 95- 94- 97)
5. Ph. LANDRIEU 475
(92- 96- 93- 95- 91- 95- 96)
14. Ph. KAISE 442
(87- - 86- 87- 81- 89- 93)
20. P. DESSART 94
(- - - - - 94)
22. B. NOE 59
(59- - - - -)

CAT.DAMES

3. C. DEVROYE 445
(89- 91- 82- 88- 89- 88- 88)

CAT.SENIORS

5. J. NOE 452
(- 90- 85- 88- 92- 93- 89)
16. G. WILLEKENS 339
(88- 85- 83- - - 83-)
20. A. DEBRUYNE 96
(- - - - - 96)
23. P. DERCY 84
(- - - - - 84)

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven
pts. 1925 bar. 194
2. Willem Tell Eksel
pts. 1888 bar. 193
3. St.-Georges Grez-Doiceau
pts. 1886 bar. 191

4. AGS Notre-Dame au Sablon
pts. 1860 bar. 187
5. Cie Notre-Dame Dinant
pts. 1785 bar.185
6. C.R.A.A. Visé
pts.1784 bar. 179
7. GRS Saint-Georges Bruxelles
Pts 717 bar 70
8 Champ de Mars Dampremy
pts. 356 bar. 37

TIRS ANNIVERSAIRES

Septembre 2015

Catégorie A : Philippe Landrieu
Catégorie B : José Noé
Catégorie C : Maximilien Kaise

Octobre 2015

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : Eric Van Bogaert
Catégorie C : Nathan Noé

**32^{ème} Prix
« Jacques et Marcel
Lafortune »
2015**

6M

Classement général

<u>Tireurs</u>	<u>pts</u>	<u>roses</u>
6. DEVROYE Joël	98	8
15.NOE Bernard	96	6
17.LANDRIEU Michel	96	6
18.DESSART Patrick	96	6
24.KAISE Philippe	94	5
31.DEVROYE Célia	92	2
36.NOE José	90	3
38.LANDRIEU Philippe	90	3

Classement des équipes

1.Sint-Rochus Gent	486	38
2.HUZ Leuven	485	35
3.St-Georges Grez	480	31
4.Sint Barbelen Leuven	437	16

Classement par catégories

Devroye Célia	7 ^{ème} dames
Noé José	5 ^{ème} séniors

10M

Classement individuel

<u>Tireurs</u>	<u>pts</u>	<u>roses</u>
6.LANDRIEU Michel	96	6
10.DEVROYE Joël	95	5
18.LANDRIEU Philippe	93	3
20.DESSART Patrick	91	5
22.KAISE Philippe	91	3
23.NOE Bernard	89	4
31.NOE José	86	3
36.DEVROYE Célia	84	2

Classement par équipes

1.HUZ Leuven	479	27
2.St-Rochus Gent	467	28
3.ST-Georges Grez	466	22

Classement par catégories

Devroye Célia	9 ^{ème} dames
Noé José	5 ^{ème} séniors

COMBINE 6M + 10M

1.HUZ Leuven	957/1000
2.St-Rochus Gent	953/1000
3.St-Georges Grez	946/1000

José.

● Bon Appétit ☞ Velouté de chicons

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 4 belles endives
- 2 pommes de terre moy.
- 2 échalotes
- 50 cl de lait
- 50 cl d'eau + 20 cl
- 2 c. à café de cassonade
- Sel, poivre
- Crème fraîche épaisse

Préparation de la recette :

Enlever les premières feuilles des endives (si nécessaire). Les passer sous l'eau, les essuyer puis les détailler en bâtonnets de 1 cm de large (enlever le cœur pour éviter l'amertume).

Emincer les échalotes.

Laver et éplucher les pommes de terre, les couper en rondelles.

Faire revenir dans du beurre les endives et les échalotes à feu vif, ajouter la cassonade et laisser mijoter 15 minutes à feu doux.

Pendant ce temps, mettre les 50 cl de lait +50 cl d'eau dans une casserole avec 1 pincée de sel. Y mettre les pommes de terre et porter à ébullition. Ensuite, laisser cuire à feu moyen pendant 10 minutes.

Ajouter alors les endives (réserver quelques bâtonnets) pour encore 10 minutes de cuisson à feu moyen. Au bout de ce temps, rajouter 20 cl

d'eau chaude, couvrir, et laisser cuire encore 5 minutes.

Ajouter sel et poivre, puis mixer le tout. Goûter.

Servir avec une cuillerée de crème fraîche, quelques bâtonnets d'endive, un peu de persil haché et du pain aux noix, éventuellement.

Aurélie.



Belgique-Pays-Bas

10 M/ 10 D

Visé 25/10/2015

Classement individuel :

4. LANDRIEU Philippe	97
5. DEVROYE Joël	95
10.LANDRIEU Michel	90

EQUIPES

	<u>BE</u>	<u>NL</u>
10 D	954	966
10 M	951	906
Total	1905	1872

- 1. Belgique**
- 2. Pays-Bas**

José.

Souper de la Gilde
24 octobre 2015



Les Arbalétriers de Grez-Doiceau

Les Roys 2015



Les Arbalétriers de Grez-Doiceau

Le discours du Président au souper de la Gilde 2015